

<http://clg-vallee-violette-joue-les-tours.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article30>



Présentation de la VIE SCOLAIRE

- GENERALITES -



Date de mise en ligne : dimanche 23 juin 2013

Copyright © Collège Vallée Violette - Tous droits réservés

Situé sous le préau, le service vie scolaire est ouvert de 7h55 à 17h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi et jusqu'à 12h00 le mercredi.

Ce service accueille, écoute, facilite l'adaptation des élèves dans l'établissement et veille au respect des règles.

La conseillère principale d'éducation (CPE) :

Mme CARITEZ assure le suivi individuel et collectif des élèves en lien avec l'ensemble de la communauté éducative (la direction, les enseignants, le médecin scolaire, l'infirmière et la conseillère d'orientation psychologue).

La CPE est l'interlocutrice des élèves et des familles pour tout ce qui concerne la vie au collège :

[-] le suivi de la scolarité des élèves (assiduité, résultats scolaires, condition de travail, comportement des élèves, problèmes personnels ...)

[-] l'organisation de la vie collective (demi-pension, foyer socio-éducatif ...)

[-] les délégués des élèves (organisation des élections, formation des délégués)

Vous pouvez prendre contact avec elle :

[-] *pour signaler l'absence* de votre enfant. En effet, nous sommes vigilants au respect de la ponctualité et de l'assiduité des élèves qui est la condition sine qua non d'une scolarité sérieuse et réussie. Nous demanderons donc aux parents de contacter par téléphone le collège pour signaler le motif de l'absence ou du retard. Pour son retour en classe, vous aurez rempli dans le carnet de correspondance le billet détachable qui est à votre disposition.

[-] *pour informer d'un problème personnel* pouvant influencer sur la scolarité de votre enfant.

[-] *pour s'entretenir sur la scolarité de votre enfant*, sur sa vie, son intégration au collège.

Les assistants d'éducation :

Ils travaillent sous la responsabilité des CPE. Ils sont responsables de l'encadrement des élèves hors des temps de classe (demi-pension, permanence, surveillance des entrées et sorties des élèves, surveillance des élèves pendant les récréations) et assurent l'accueil des élèves à chaque fois que ces derniers ont besoin d'un billet d'entrée en classe (après une absence ou un retard). Leur rôle est aussi de faciliter l'intégration des élèves au collège et de veiller au respect du règlement intérieur.